Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260303-DEL_2026_08-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-08

Objet : SDE 22 – Avenant n°2 de la convention de groupement d'achat d'énergie

Le 3 mars 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 13 **- Absents :** 1 **- Procurations :** 0 **– Votant :** 13

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ, Marina JUBIN, Romain GUILLET.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Damien LABBÉ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndicat du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Cet avenant doit être approuvé par tous les membres du groupement du SDE 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **VALIDER** l'avenant n°2 à la convention du groupement d'achat énergie SDE 22.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dossier.

A La Landec, le 3 mars 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Damien LABBÉ

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LALANDEC 22360 (Côtes-d'Armor)